



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2026



LA JUSTICE **ÉVOLUE** POUR VOUS



Sous l'impulsion du garde des Sceaux,
le ministère de la Justice et ses 90 000 agents
sont pleinement mobilisés pour répondre
à vos attentes et à vos besoins.



[Explications](#)

1 QUE FAIT LA JUSTICE POUR RÉDUIRE SES DÉLAIS DE PROCÉDURE ET DE JUGEMENT ?

86%



Pour 86 % des Français, la justice est trop lente.

La Justice est pleinement engagée pour accélérer les délais de traitement et rendre des décisions plus rapidement.

Principales actions menées →

Favoriser le recours à la justice amiable pour obtenir une décision de justice concertée et rapide

Les modes amiables de résolution des différends vous permettent de trouver un accord amiable à votre litige. Pour éviter un procès ou à tout moment de la procédure, il est possible de résoudre un litige à l'amiable. Une tierce personne (conciliateur de justice, médiateur, avocat, juge) aide les deux parties à trouver un terrain d'entente.

Conflit de voisinage, bornage de propriété, relation avec le bailleur, consommation... faites appel à un conciliateur de justice.

Séparation, divorce, droit de visite des grands-parents, différend avec votre employeur... un médiateur peut vous aider.

En cas de litige lié au retard ou l'annulation d'un vol : la saisine du médiateur du tourisme et du voyage devient obligatoire.

Objectif : désengorger les tribunaux et obtenir rapidement une solution amiable.



Pour choisir le mode de résolution amiable
le plus approprié à **votre situation**



justice
amiable

Faciliter vos démarches grâce au numérique pour des démarches plus simples et plus rapides

Le site internet **justice.fr** vous permet de connaître vos droits et d'effectuer certaines démarches en ligne.

Depuis « **Mon espace personnel** », accessible directement depuis justice.fr, vous pouvez :



Suivre en ligne l'avancement de votre affaire civile



Être notifié par courriel des mises à jour de cette affaire civile



Être notifié par SMS d'une convocation à une audience civile



Saisir la justice de trois types de requête numérique concernant des procédures civiles sans représentation obligatoire (juges aux affaires familiales et tutelles notamment)



Vous constituer partie civile dans une procédure pénale

D'ici fin 2026, d'autres démarches pourront être effectuées en ligne :

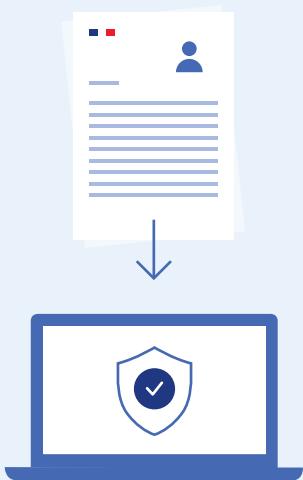
- Saisir en ligne la justice par dépôt d'une requête numérique pour tout contentieux civil de moins de 10 000 euros sans représentation obligatoire ;
- Être notifié électroniquement de la mise à disposition d'une décision relevant de son affaire civile ;
- Être notifié électroniquement des suites données à sa plainte.

Accélérer le traitement des procédures avec le développement d'outils numériques pour les professionnels de la justice

Depuis le déploiement de la procédure pénale numérique (effectivée dans l'ensemble des juridictions fin 2025) :

**PLUS DE
7 millions**

de procédures pénales ont été reçues en format numérique sécurisé dont 3 millions au cours des 12 derniers mois.



Conséquence :
une justice pénale modernisée et plus efficace.

Pour le justiciable, la procédure pénale numérique permet un gain de temps dans le traitement de la procédure qui le concerne.

Par exemple, pour les atteintes aux biens de faible importance commises par des auteurs inconnus :



**GAIN DE TEMPS
97 %**

grâce à l'automatisation des tâches pour les personnels de greffe.

La procédure pénale numérique permettra de suivre l'avancement de son dossier en temps réel.

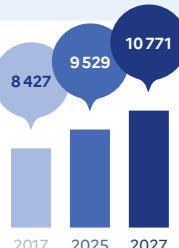
Maintenir la hausse des moyens engagée : plus de budget et de moyens humains

Réduire les délais de procédure et de jugement passe aussi par le renforcement des moyens de la Justice :

EN 2027
10 771
MAGISTRATS

contre
8 427 en 2017

+ 28 %

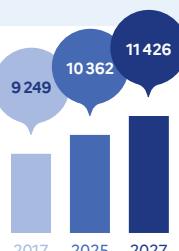


Données au 1^{er} janvier de chaque année

EN 2027
11 426
GREFFIERS

contre
9 249 en 2017

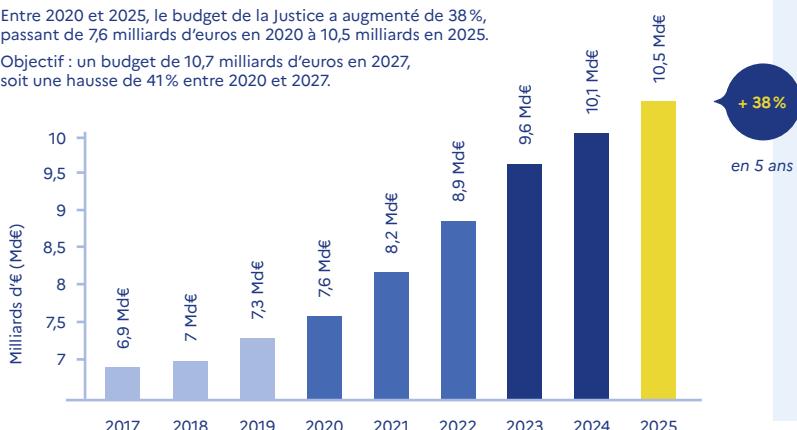
+ 23 %



Données au 1^{er} janvier de chaque année

Entre 2020 et 2025, le budget de la Justice a augmenté de 38%, passant de 7,6 milliards d'euros en 2020 à 10,5 milliards en 2025.

Objectif : un budget de 10,7 milliards d'euros en 2027, soit une hausse de 41% entre 2020 et 2027.



À l'écoute des justiciables

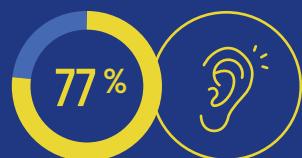
Le ministère de la Justice travaille à la réduction des délais de traitement des procédures.

Néanmoins, il existe un temps incompressible, celui de l'écoute du justiciable.



EN 2024

79 % des justiciables estiment avoir disposé d'un temps suffisant pour exposer leur point de vue.



77 % des justiciables perçoivent le magistrat comme étant à l'écoute.



Plus largement, 8 justiciables sur 10 se disent satisfaits de leur rencontre avec le juge.

2 QUE FAIT LA JUSTICE POUR LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES INFRACTIONS PÉNALES ?



Pour 68 % des Français, la Justice n'est pas assez sévère.

La Justice est pleinement mobilisée pour s'adapter aux nouvelles formes de délinquance.

Principales actions menées



Lutter contre le narcotrafic et la criminalité organisée qui représentent une menace pour nos institutions et notre démocratie : la Justice se renforce

PNACO

Le parquet national contre la criminalité organisée, en fonction depuis janvier 2026, traite les infractions les plus graves relevant de la criminalité organisée et coordonne sur le plan judiciaire la lutte contre le narcotrafic.

PRISONS DE HAUTE SÉCURITÉ

Pour couper les narcotraiquants du monde extérieur et les empêcher de poursuivre leurs activités criminelles depuis la détention, des quartiers de lutte contre la criminalité organisée, dits « **prisons de haute-sécurité** », ont été créés à Vendin-le-Vieil et Alençon-Condé-sur-Sarthe. Les narcotraiquants les plus dangereux y sont incarcérés.

D'autres quartiers de lutte contre la criminalité organisée seront ouverts en 2026.

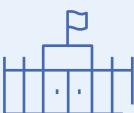
Une politique pénitentiaire ferme



Pour lutter contre l'introduction d'objets illicites, le **Plan Zéro portable en prison** a été lancé : six premiers établissements pénitentiaires vont être sécurisés pour renforcer leur étanchéité et empêcher l'introduction d'objets interdits (téléphones portables notamment) ou dangereux.

« FOUILLES XXL » EN DÉTENTION

Du 25 novembre au 31 décembre 2025 s'est déroulée dans l'ensemble des maisons d'arrêt de France l'opération d'envergure « Fouilles XXL », complémentaire du plan « Zéro portable en prison ». Ces fouilles massives des cellules ont permis la **saisie de 1789 téléphones portables, 2 558 objets dangereux et près de 13 kg de produits stupéfiants**.

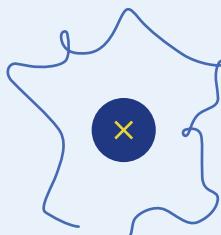


+ 3 000
places bâties en prison

Face à la surpopulation carcérale, des **prisons dites modulaires vont être construites** : 3 000 places bâties trois fois plus vite et pour deux fois moins cher, pour répondre rapidement à cette problématique.

MISSION « ÉTRANGERS »

Pour mieux expulser les détenus étrangers, une mission « étrangers » a été créée au sein de l'administration pénitentiaire.



Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion des personnes condamnées dans la société

Avec les **États généraux de l'insertion et de la probation**, le ministère de la Justice a lancé une vaste réflexion sur l'accompagnement des personnes placées sous main de justice.



Le but ? Trouver des solutions pour **mieux réinsérer** les personnes condamnées et éviter la récidive.

Placer les victimes au cœur de notre système pénal pour mieux les protéger

Une **direction des victimes et des usagers** verra prochainement le jour au sein du ministère de la Justice, signe de l'engagement fort du ministère pour mieux protéger et accompagner les victimes.



je suis
victime

Pour savoir quelles sont les démarches à entreprendre, connaître ses droits et les aides existantes, **le portail « je suis victime »** permet d'orienter les victimes.

Nous vous accompagnons dans vos démarches

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



Près de **3 000 point-justice**
répartis sur l'ensemble du territoire.

Au service d'accueil unique du justiciable (SAUJ),
présent dans chaque tribunal.

Dans l'une des **146 maisons de justice et du droit** (MJD).



Pour trouver le lieu le plus proche de chez vous,
rendez-vous sur justice.gouv.fr/annuaire



LA JUSTICE
ÉVOLUE
POUR VOUS

